

PREMIUM FACTORY

The consummables for Professional in Special Effects

FDS HAZER HZ FLUID - PREMIUM FLUIDS

Date : 5 Juillet 2018

Fiche de données de sécurité

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identification de la substance ou de la préparation : HAZER HZ FLUID – PREMIUM FLUIDS

Nom du produit chimique: Aucune donnée disponible

SYNONYMES: HAZER FLUID HZ-HIGH / HAZER FLUID HZ-LIGHT

Nom d'expédition: Aucune

Formule chimique: Aucune donnée disponible

Autres moyens d'identification: Aucune donnée disponible

Numéro d'index: Aucune donnée disponible

Numéro d'ID: Aucune donnée disponible

Numéro CAS: Aucune donnée disponible

Numéro d'enregistrement REACH: Aucune donnée disponible

Numéro EC: Aucune donnée disponible

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance: Permet de créer une fumée artificielle dans l'air après être passée dans un générateur adapté et recommandé pour cette usage et ce produit.

Utilisation déconseillée: Aucune donnée disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom commercial de l'entreprise: PREMIUM FACTORY SAS

Adresse : 1 ROUTE NEUVE, 71710 MONTCEINIS - FRANCE

Téléphone: +33(0)608 630 452

Fax : +33(0)972 656 812

Mail : info@premiumfactory.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence ORFILA (France) +33(0)1 45 42 59 59

Autres numéros de téléphone d'urgence: +33(0)6 08 63 04 52

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification DSD: Non applicable

Classification DPD: Aucune

Classification CLP: Aucune

2.2. Éléments d'étiquetage

Eléments pour étiquette CLP

Mention d'avertissement: Aucune

Déclaration(s) sur les risques: Aucune

Déclarations de Sécurité: Aucune dans des conditions normales de fonctionnement

Eléments pour étiquette DSD / DPD

Consignes de sécurité: Aucune dans des conditions normales de fonctionnement

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

PREMIUM FACTORY

The consummables for Professional in Special Effects

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Ces produits contiennent un mélange de glycols non classifiées et de l'eau déminéralisée dans des proportions variable.

3.2. Mélanges

1. Numéro CAS 2. EC NO 3. Numéro index 4. Numéro REACH	%[poids]	nom	Classification selon la directive 1999/45/EC [DPD]	Classification selon la directive EC Numéro 1272/2008 [CLP]
1. 111-46-6 2. 203-872-2 3. 603-140-00-6 4. Aucune donnée disponible	<24	2,2'-oxydiethanol	Xn R22	H302 Acute Tox. 4 *

Identification de PBT / vPvB: Aucune donnée disponible

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Général: Aucune donnée disponible

Ingestion: Rincez la bouche avec beaucoup d'eau. Si l'irritation ou la gêne continuent, consultez un médecin.

Contact des yeux: Si ce produit entre en contact avec les yeux : Rincez la région touchée à l'eau. Si l'irritation persiste, consultez un médecin.

Contact avec la peau: Si ce produit entre en contact avec la peau :Lavez les régions touchées avec beaucoup d'eau (et du savon si possible). Consultez un médecin s'il y a une irritation.

Inhalation: En cas d'inhalation de fumées ou d'ingestion de produits de combustion : Déplacez-vous vers un endroit aéré. En général, d'autres mesures ne sont pas nécessaires.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalé: Le produit n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire (tels que classifiées par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnel.

Ingestion: Bien que l'ingestion ne soit pas reconnue comme produisant des effets nocifs (tel que classifié dans les directives CE), le produit peut être dommageable pour la santé de l'individu, suivant une ingestion, particulièrement si des organes précédemment endommagés (i.e. foie, reins) sont présents.

Contact avec la peau: Le produit n'est pas connu pour produire des effets défavorables sur la santé ni des irritations de la peau par suite d'un contact (tel que classé par les directives CE utilisant des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert que les expositions soient maintenues à un minimum et que des gants adaptés soient utilisés lors d'actes professionnels.

Yeux: Bien que le produit ne soit pas reconnu comme irritant (classifié ainsi par la directive CE), un contact direct avec les yeux peut provoquer des désagréments passagers caractérisé par des pleurs ou des rougeurs de la conjonctivite (comme pour des brûlures dues au vent).

Chronique: Une exposition à long terme au produit n'est pas connue comme produisant des effets négatifs chroniques pour la santé (tel que classé par les Directives CE utilisant des modèles animaux) ; néanmoins, une exposition par n'importe quelle voie devrait être minimisée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement. Les glycols de polyéthylène sont généralement faiblement absorbés oralement et sont principalement inchangés par les reins. Une absorption dermique peut survenir au travers d'une peau abîmée (e.g. des brûlures) conduisant à une osmolalité augmentée, une acidose métabolique avec espace anionique, un calcium élevé, une dépression CNS en calcium ionisé et une défaillance rénale.

PREMIUM FACTORY

The consummables for Professional in Special Effects

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Eau pulvérisée - Quantités d'arrosage uniquement. Mousse.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu: Non connu.

5.3. Conseils aux pompiers

Lutte incendie: Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque. Porter un vêtement de protection complet avec un appareil respiratoire.

Risque d'incendie/explosion: Combustible. Faible risque d'incendie si exposé à la chaleur ou à une flamme.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Moyens de protection individuelle:	Lunettes:	Gants:	Respirateur:
	Lunettes résistant aux produits chimiques.	En cas de manipulation de grandes quantités :	Filtre de type A-P de capacité suffisante

Éclaboussures mineures: Retirer toutes les sources d'allumage. Nettoyer immédiatement toutes les éclaboussures.

Éclaboussures Majeures Risque modéré. Vider la zone de son personnel et se déplacer contre le vent. Alerter les pompiers et leurs indiquer l'endroit et la nature du risque.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas Applicable

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pas Applicable

6.4. Référence à d'autres sections

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation sûre Evitez tout contact de la personne, même l'inhalation. Mettez des vêtements de protection qui protègent lorsqu'il y a risque d'exposition. Travaillez dans un endroit bien aéré.

Protection contre l'incendie et l'explosion Voir Section 5

Autres informations Conserver dans les containers d'origine. Conserver les containers scellés.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage: Vérifier que tous les containers sont clairement étiquetés et sans fuite.

Incompatibilité de Stockage Evitez le contact avec l'eau, les aliments ou les semences. Eviter le stockage avec des acides forts, des chlorures d'acide, des anhydrides d'acides et des agents oxydants. Eviter les acides forts et les bases fortes.

Matériaux d'emballage incompatibles: Pas Applicable

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir section 1.2

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Les produits suivants ne possèdent pas de VLEP dans nos archives

- 2,2'-oxydiéthanol:

CAS:111-46-6

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôle d'ingénierie approprié

Un échappement général est adéquat dans des conditions de fonctionnement normales. Si un risque de surexposition existe, porter un respirateur approuvé SAA.

PREMIUM FACTORY

The consummables for Professional in Special Effects

8.2.2. Protection Individuelle

Protection des yeux/du visage: Lunettes de sécurité avec des protections sur le côté. Masque chimique.
Protection de la peau: Voir Protection des mains

Protection des mains: Porter des gants de protection résistant aux produits chimiques

Protection corporelle: Voir Autres Protections

Autres Protections: Aucun équipement spécial n'est nécessaire lors de la manipulation de petites quantités.

SINON: Protections. Crème écran.

Protection respiratoire: Type a-p filter of sufficient capacity. (AS/NZS 1716 & 1715, EN 143:2000 & 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Les risques thermiques: Aucune donnée disponible

Produit(s) recommandé(s): Pas Applicable

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Voir section 12

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide incolore, très peu volatile, légèrement visqueux
Odeur	Pratiquement inodore
Seuil pour les odeurs	Aucune donnée disponible
pH (1% solution)	Aucune donnée disponible
pH (comme fourni)	Neutre
Point de fusion/congélation (°C)	<-18
Point d'ébullition (°C)	98-202
Point éclair (°C)	>78
Taux d'évaporation	Aucune donnée disponible
Inflammabilité	Aucune
Pression de vapeur (kPa)	Aucune donnée disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	Aucune donnée disponible
Densité relative (Eau = 1)	1.02 – 1.05 à 20°C
hydrosolubilité	Miscible
Coefficient de partition : n-octanol / eau	Aucune donnée disponible
Température d'auto inflammation (°C)	>229
Point critique (°C)	Aucune donnée disponible
Viscosité (cSt)	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	Aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes	Aucune donnée disponible
Limite supérieure d'explosivité	12.6
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	1.6

9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Voir section 7.2

10.2. Stabilité chimique Le produit est considéré comme stable et une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

10.3. Possibilité de réaction dangereuse Voir section 7.2

10.4. Conditions à éviter Voir section 7.2

10.5. Produits incompatibles Voir section 7.2

10.6. Produits de décomposition dangereux Voir section 5.3

PREMIUM FACTORY

The consommables for Professional in Special Effects

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Pouvoir Mutagène: Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproduction: Aucune donnée disponible

Cancérogénicité: Aucune donnée disponible

STOT – exposition unique: Aucune donnée disponible

2,2'-OXYDIÉTHANOL: A moins qu'autrement les données spécifiées soient extraites du RTECS -Registre des Effets Toxiques des Produits Chimiques.

TOXICITÉ	IRRITATION
Orale (humain) LDLo 1000 mg/kg	Peau (humain): 112 mg/3d-I Doux
Orale (rat) LD 50: 12565 mg/kg	Peau (lapin): 500 mg Doux
Dermique (lapin) LD50 11890 mg/kg	Eye (rabbit) 50 mg Doux

Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écaillles et un épaissement de la peau.

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Poisson: Aucune donnée disponible

Daphnia Magna: Aucune donnée disponible

Algae: Aucune donnée disponible

Toxicité pour les micro-organismes aquatiques: Aucune donnée disponible

12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Persistance: Eau/Sol	Persistance: Air
2,2'-oxydiéthanol	Bas	Aucune donnée disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Bioaccumulation
2,2'-oxydiéthanol	Bas

12.4. Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
2,2'-oxydiéthanol	Haut (ESTIMATED)

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

	P	B	T
Donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Critères PBT et vPvB?	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

12.6. Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Elimination du produit / emballage: Se référer aux Règlementations en vigueur

Options de traitement des déchets: Aucune donnée disponible

Options d'élimination par les égouts: Aucune donnée appropriée

Autres recommandations d'élimination: Aucune donnée disponible

PREMIUM FACTORY

The consummables for Professional in Special Effects

SECTION 14: Informations relatives au transport

Etiquettes nécessaire: Aucune

Transport par terre ADR/RID/GGVSE

14.1. Numéro ONU	Aucune	14.4. Groupe d'emballage	Aucune
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Aucune	14.5. Dangers pour l'environnement	Aucune
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Aucune	14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Identification du risque (Kemler) Aucune Code de classification Aucune Etiquette de danger Aucune Dispositions particulières Aucune Quantité additionnelle limitée Aucune

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

14.1. Numéro ONU	Aucune	14.4. Groupe d'emballage	Aucune
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Aucune	14.5. Dangers pour l'environnement	Aucune
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	ICAO/IATA Class (Subrisk): Aucune ERG Code Aucune	14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Dispositions particulières Aucune Instructions d'emballage pour cargo uniquement Aucune Maximum Qté / Paquet pour cargo uniquement Aucune Instructions d'emballage pour cargo et vaisseaux passagers Aucune Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet Aucune Qté de paquets limités dans avion passager et de cargaison Aucune Quantité maximale Passager et Cargo / Paquet Aucune

PREMIUM FACTORY

The consommables for Professional in Special Effects

Transport Maritime (IMDG-Code / GGVSee)

14.1. Numéro ONU	Aucune	14.4. Groupe d'emballage	Aucune
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Aucune	14.5. Dangers pour l'environnement	Aucune
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Aucune IMDG Sous- risque:	14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	N° EMS Aucune Dispositions particulières Aucune Quantités limitées Aucune

Inland waterways transport (ADNR / River Rhine)

14.1. Numéro ONU	Aucune	14.4. Groupe d'emballage	Aucune
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	Aucune	14.5. Dangers pour l'environnement	Aucune
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	Aucune ADNR Label Aucune	14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Code de classification Aucune Quantités Limitées Aucune Equipment requis Aucune Nombre de cône anti-feu Aucune

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune donnée disponible

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Regulations pour ingredients

2,2'-oxydiethanol (CAS: 111-46-6) est trouvé dans les listes obligatoires suivantes;

"Chemwatch Candidate List of Very High Concern - List of Substance Subject to Authorization", "EU Directive 2002/72/EC Plastic materials and articles intended to come into contact with foodstuffs - Annex II Section A: List of authorised monomers and other starting substances", "EU Directive 2002/72/EC Plastic materials and articles intended to come into contact with foodstuffs - Annex III Section A Incomplete list of additives fully harmonised at Community level", "European Chemicals Agency (ECHA) List of substances identified for registration in 2010", "European Customs Inventory of Chemical Substances - ECICS (French)", "European Union (EU) Annex I to Directive 67/548/EEC on Classification and Labelling of Dangerous Substances - updated by ATP: 31", "European Union (EU) Inventory of Fragrance Ingredients (Perfume and Aromatic Raw Materials)", "European Union (EU) Inventory of Ingredients used in Cosmetic Products", "GESAMP/EHS Composite List - GESAMP Hazard Profiles", "IMO IBC Code Chapter 18: List of products to which the Code does not apply", "IMO MARPOL 73/78 (Annex II) - List of Other Liquid Substances", "International Council of Chemical Associations (ICCA) - High Production Volume List", "International Fragrance Association (IFRA) Survey: Transparency List", "Inventaire Européen des Substances Chimiques Commerciales Existantes (EINECS)", "Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006"

PREMIUM FACTORY

The consummables for Professional in Special Effects

Aucune donnée pour HAZER HZ FLUID

Cette fiche de données de sécurité satisfait aux exigences, pour autant qu'elles soient applicables, de la réglementation européenne suivante et de ses adaptations: 67/548/CEE, 1999/45/CE, 76/769/CEE, 98/24/CE, 92/85/CEE, 91/689/CEE, 1999/13/CE, ainsi qu'aux exigences de la réglementation française suivante:

- Code de la sécurité sociale, Livre 4, Accidents du travail et maladies professionnelles
- Travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale (Arrêté du 11 juillet 1977, J.O. du 24 juillet 1977).
- Circulaire n°10 du 29 avril 1980 relative à l'application de l'arrêté du 11 juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale spéciale. (Non parue au Journal officiel)
- Arrêté du 6 décembre 1996 portant application de l'article 16 du décret n° 96-98 du 7 février 1996 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation des poussières d'amiante fixant le modèle de l'attestation d'exposition à remplir par l'employeur et le médecin du travail
- Dispositions particulières aux femmes et aux jeunes travailleurs (Code du Travail, article L234-3)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

ANNEXE 1

Composant	Annexe 1 67/548/CEE
2,2'-oxydiéthanol	603-140-00-6

SECTION 16: Autres informations

RISQUE

Codes Risque	PHRASES RISQUE
R22	Nocif en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion

ANNEXE II: Indications de danger

Xn Nocif

Autre

La classification de la préparation et de ses composants individuels a été fondée sur des sources officielles et d'autorité, aussi bien que sur des études indépendantes du Comité de classification de Chemwatch en utilisant les références disponibles dans la littérature. La fiche technique santé-sécurité ((M)SDS) est un outil de communication orienté sur le risque et qui doit être utilisé dans le cadre de la politique d'évaluation du risque. De nombreux facteurs peuvent influencer la diffusion d'information au sujet des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres cadres. Pour des conseils détaillés sur les équipements de protection individuels, se référer aux standards CEN de l'UE suivants :

EN 16 - Protection individuelle des yeux
EN 340 - Vêtements de protection
EN 374 - Gants de protection contre les produits chimiques et les micro-organismes.
EN 13832 - Protection des chaussures contre les produits chimiques
EN 133 - Protection individuelle pour la respiration

Cette fiche de données de sécurité conforme aux Règlements (CE) No 1907/2006, (CE) No 1272 / 2008 (CLP)

Ce document est protégé par Copyright :